

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le 15 avril à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 09/04/2024,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, M. Jules VERNIER, M. Philippe RÉDRÉAU et M. Laurent BOSSÉ.

Absents représentés : Mme Cécile DESCHAMPS (procuration à M. Stéphane AUGU) et M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU).

Absent excusé : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Jules VERNIER a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire, après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 25 mars dernier, propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour de la convocation :

2024.4.1/ ÉTUDE DE DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour deux déclarations d'intention d'aliéner et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, qui présente les dossiers des parcelles cadastrées :

- AC 261 et AV 240 situées rue Principale d'une superficie totale de 1 036 m² pour une valeur de 130 000 euros,
- ZP 176p située aux Coutures d'une superficie totale de 16 358 m² pour une valeur de 281 033,44 euros.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :
- ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour le bien proposé rue Principale,
 - reporter sa décision pour la parcelle des Coutures,
 - charger Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires.

2024.4.2/ EMPRUNT DE 120 000 EUROS

Monsieur le Maire rappelle la décision en date du 25 mars 2024 de contracter un emprunt de 120 000 euros sur une durée de 15 ans afin de financer l'acquisition des parcelles prévues dans le cadre du projet d'Espace naturel sensible et des travaux envisagés sur les bâtiments communaux.

Les offres ont été réactualisées :

- la Caisse d'épargne propose un taux de 4 %, avec des frais de dossier de 120 euros,
- le Crédit agricole propose un taux de 4,54 %, avec des frais de dossier de 180 euros,

- la Caisse des dépôts et consignations propose un taux de 4,30 %,
- la Banque populaire propose un taux de 4,14 %, avec des frais de dossier de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition d'emprunt pour 120 000 euros de la Caisse d'épargne à un taux de 4 %, avec des frais de dossier de 120 euros et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2024.4.3/ CRÉATION DE POSTES POUR LA SAISON ESTIVALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'intérêt de renforcer les équipes des agents communaux pendant l'été pour pallier aux remplacements des congés estivaux et pour faire face aux travaux saisonniers. Il propose donc de créer des postes pour le service technique communal, ainsi que pour l'entretien de l'école maternelle et du gîte d'étape de la Métairie entre le 8 juillet et le 1^{er} septembre 2024 selon les besoins des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer des postes de contractuels du 3 juillet au 31 août 2024 :

- un poste à plein temps pour le service technique communal pendant six semaines,
- un poste pour l'entretien des locaux de l'école maternelle selon les besoins,
- un poste pour l'entretien et la gestion du gîte d'étape de la Métairie selon les besoins.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de recruter les personnes de son choix et de signer tous les documents afférents à ces créations de postes.

2024.4.4/ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention et participation reçues pour l'année 2024 :

- la Société d'horticulture de Touraine pour 80 euros,
- les Stewrangeaux pour financer la dette SACEM s'élevant à 1 200 euros et pour le festival programmé en septembre 2024,
- le Sporting club Azay-Cheillé qui accueille 30 sachéens,
- le Judo club ridellois qui accueille 4 sachéens,
- la Ludothèque de Saché qui souhaite acquérir des étagères supplémentaires et de la peinture pour 162,42 euros,
- les Amis de la Vallée du lys qui présentent un solde de clôture négatif pour 2023,
- l'Association sportive de la Vallée du lys qui accueille 33 sachéens,
- le Comice du monde rural qui sollicite 10 centimes par habitant,
- l'AAPPMA Réveil de Sacheville qui sollicite 100 euros,
- le Comité de jumelage de Lasne qui sollicite 10 centimes par habitant au titre de la convention des jumelages, et 10 centimes supplémentaires par habitant pour l'organisation de leur déplacement à Lasne,
- l'Association de la cantine scolaire qui sollicite 14 000 euros ainsi qu'un aspirateur et un congélateur,
- l'Écurie de la Vallée du lys auto qui sollicite 3 000 euros pour l'organisation du Rallycross et 2 000 euros pour l'organisation des Fol'car et 2CVCross.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de :
 - o 80 euros pour la Société d'horticulture de Touraine,
 - o 600 euros pour les Stewrangeaux pour le festival de septembre 2024,

- 162,42 euros pour les étagères et peinture pour la Ludothèque de Saché,
 - 4 500 euros pour l'Association sportive de la Vallée du lys,
 - 100 euros pour l'AAPPMA Réveil de Sacheville,
 - 238,80 euros pour le Comité de jumelage de Lasne,
 - 14 000 euros pour l'Association de la cantine scolaire, à hauteur de 10 000 euros en début d'année et 4 000 euros selon les besoins de l'association dans le courant de l'année,
- de ne pas attribuer de subvention :
- au Sporting club Azay-Cheillé qui n'est pas le club de football de la commune,
 - au Judo club ridellois,
 - aux Amis de la Vallée du lys qui malgré un solde de clôture négatif pour 2023, présentent un solde en banque positif,
 - au Comice du monde rural car les manifestations 2024 ne se passent pas sur notre territoire,
 - à l'Écurie de la Vallée du lys auto car un arrêté communal va être pris pour interdire l'utilisation du circuit tant que les autorisations d'urbanisme n'auront pas été déposées pour régulariser les travaux réalisés.
- de reporter la décision concernant la demande de subvention des Stewrangeaux pour financer la dette de la SACEM.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre ces décisions aux associations.

2024.4.5/ MODIFICATION DES ADHÉSIONS AU SYNDICAT CAVITÉS 37

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de La Tour Saint Gelin au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

2024.4.6/ MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de classement de parcelles en Espace naturel sensible (ENS), il serait souhaitable que la commune mette en place un plan de gestion des parcelles communales boisées. L'Office nationale des forêts (ONF) peut accompagner la commune dans cette démarche en appliquant le régime forestier sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'Office nationale des forêts pour la mise en place du régime forestier sur la commune avec un plan de gestion des parcelles communales boisées et de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de la nécessité de désigner des représentants de la commune pour les nouvelles commissions de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Madame Séverine HEFTI-BOYER indique la possibilité de récupérer une passerelle en osier tressé qui pourrait être installée le long de la route départementale 17 sur une parcelle du Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h30 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 13 mai 2024 à 20h.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente représentée
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	Absent représenté
M. RÉDRÉAU Philippe	
M. BOSSÉ Laurent	

